

## **La sécurité au cœur d'un projet pédagogique phare de notre académie : l'éclipse solaire annulaire**

Cet évènement se déroulera le 1er septembre de 12 h à 16 heures, donc en grande partie sur la pause méridienne des établissements scolaires. La responsabilité des élèves va donc incomber majoritairement aux mairies. L'État ne s'est pas donné les moyens logistiques pour qu'une mise en œuvre optimale puisse permettre à tous les élèves d'observer ce phénomène avec toutes les mesures de sécurité requises. Le rectorat a organisé l'évènement, en espérant en faire un évènement pédagogique majeur, ignorant totalement les réalités du terrain, variables d'une école à une autre, oubliant totalement d'impliquer les mairies dans ce projet en les aidant à mettre en place une logistique adaptée : aménagement des coursives, personnel supplémentaire dans les écoles ce jour-là, voire parents, explications envers les personnels communaux en charge des élèves, pour assurer la pleine sécurité des élèves.

On ne peut que comprendre la position de certaines mairies, entre naïveté et positionnement politique, qui savent leur responsabilité juridique engagée et le coût financier que cela peut représenter.

Si les enseignants ne se sont pas portés volontaires, c'est bien parce que les assurances données ne sont pas suffisantes en l'état actuel. Nous savons concrètement que, dans nos écoles, nous ne pourrions garantir à l'ensemble des élèves qu'ils portent bien leurs lunettes et c'est bien notre connaissance du terrain, très loin d'un projet pédagogique théorique, qui nous interdit de participer à l'évènement tant que l'observation de l'éclipse ne pourra se faire sans risque. Pour rappel, pour les enfants de moins de 12 ans, le cristallin est encore très transparent et ne permet pas de filtrer les rayons UV. Ce qui démultiplie le risque de souffrir d'affections graves.

En 1999, l'éclipse observable en métropole a donné lieu au confinement des élèves dans les classes du fait du risque encouru ; nos élèves sont-ils moins sensibles ou leur sort n'est-il pas établi à la même aune ? De même, les écoles sont sous le joug de menaces terroristes, mais notre rentrée s'est effectuée sans que des mesures adéquates aient été mises en œuvre. Sommes-nous et serons-nous toujours une académie de seconde zone ? Dans ces conditions (et à contre cœur), nous déposerons un préavis de grève pour le 1er septembre sur cette question et tant que des garanties plus sérieuses ne seront mises en place, nous le maintiendrons.

Remarque :

Dans un contexte où l'enseignant doit à la fois :

1. éduquer ses élèves à la défense terroriste et
2. justifier publiquement ne pas les avoir mis en danger, peut-il décemment ne pas abuser de paranoïa ?

Le bureau du SAIPER RÉUNION